



PLAN DIRECTEUR DES ÉCOLES SIERROISES

Version 2010

PLAN DIRECTEUR DES ÉCOLES SIERROISES PDDE

Version réactualisée / Juin 2010

Considérations sur l'évolution de la population scolaire

Le présent Plan Directeur des Ecoles Sierroises tient compte de la population actuelle avec une marge de progression lente, comme vécue jusqu'ici.

Une réflexion politique est conduite en parallèle de toutes les priorités choisies pour les réalisations à faire avancer.

Les éléments peu concrets actuellement mais présents dans la conscience politique se trouvent dans le projet de société en train d'être concocté et voulu pour Sierre, à court, moyen et long terme.

Tous les Services sont concernés et l'Ecole se sent aujourd'hui plus que jamais interpellée par le développement possible, programmé ou inattendu de notre Cité. Il va fortement influencer le PDDE et surtout les calendriers.

Les principaux éléments déclencheurs concrets de cette urgence, à réfléchir et à prendre en compte, sont :

- Sierre "bouge" physiquement,
- De nombreux logements poussent rapidement
- La zone commerciale de l'ouest va créer de nouveaux emplois
- La tendance d'un développement ouest est réelle pour l'instant
- La nécessité existe d'étudier un développement à l'est de la ville

En terme de population, l'Ecole n'a que des questions.

La réponse, qui n'appartient pas aux Ecoles, de l'image qui veut être donnée de Sierre ces 10 prochaines années, est capitale pour prioriser l'application du PDDE.

Pour l'Ecole, les élèves sont avant tout des ENFANTS ou des JEUNES qui méritent les mêmes chances, la même qualité d'enseignement, d'éducation et d'infrastructures. L'environnement porte la pédagogie et l'éducation.

Pour remplir cette mission, elle doit être prête à accueillir à tous moments et, entre autres, les lieux de débord doivent lui être réservés (les Portakabin sont onéreux).

Les procédures de réalisation d'une rénovation, d'une construction, d'une simple amélioration sont tellement longues que seule, dans l'urgence, la gouvernance prévoyante peut être à la hauteur des besoins.

Il n'est naturellement pas envisageable de projeter Sierre dans un scénario de sclérose, de repli sur soi, de régression,..., et donc d'assister à une diminution massive de la population scolaire et de perdre les énergies vives et d'avenir ! L'Ecole est un placement à long terme.

Voici donc le PDDE réactualisé. L'Ecole ne peut passer à côté de ce remodelage et de ces orientations. Elle en subira les conséquences, avec bonheur, souhaitons-le.

Préambule : Sierre ville d'études et de formation



La Ville de Sierre s'est résolument engagée ces dernières années dans la voie de la formation et de l'enseignement, notamment en soutenant, dès leur création, l'Ecole Suisse de Tourisme (EST) puis l'Ecole technique cantonale d'Informatique (ESIS), actuellement intégrées à la nouvelle Haute école valaisanne (HEVs) inaugurée en 2004. Aujourd'hui, l'ensemble, installé à la Route de la Plaine, fait partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) qui compte une filière Tourisme, une Economie d'entreprise, Informatique de gestion et une partie de la filière Santé et Social (pour l'instant).

Parallèlement à cette réalisation majeure, la ville héberge également depuis 1997, dans les locaux de l'Ancien Hôpital, l'Ecole Cantonale d'Art du Valais (ECAV) déclarée depuis 2003 Haute Ecole d'Arts visuels par la Confédération, ainsi que le Centre Romand d'Enseignement à Distance (CRED). Depuis 2008, l'ECAV a reçu la reconnaissance de formation type Haute école (HE) mais elle garde son statut de Fondation. Faute d'espaces suffisants, elle s'est installée encore dans le bâtiment des Anciens Buissonnets, dans la Halle Métalléger et dans la Maison Ruffieux. Sierre est encore le siège romand de l'enseignement universitaire à distance : la Fernfachhochschule Schweiz (FS/CH), anciennement CRED.

Si Sierre accueille aujourd'hui sur son territoire les Hautes Ecoles susmentionnées, elle offre, d'autre part, à la population du Valais central une Ecole de Commerce et de Culture générale, trois Cycles d'orientation (CO) et plusieurs écoles primaires et enfantines francophones, germanophones et bilingues.

Enfin, et pour évoquer le premier maillon de la chaîne, il faut mentionner la réalisation dès le printemps 2007 de la nouvelle Crèche à vocation régionale, d'un préau et d'un espace repas sur la place de l'Europe, à proximité immédiate du site de Borzuat.

Etat des lieux : des infrastructures parfois obsolètes ou sous-utilisées

Soucieux d'une utilisation optimale du bâti de qualité, du respect des nouvelles exigences pédagogiques, de celui de la sécurité par l'adaptation des bâtiments anciens aux nouvelles normes feu et sismiques et de celui d'un fonctionnement qui permette des économies d'énergie, le Conseil municipal chargeait la

Direction des Ecoles et le service de l'Edilité d'engager conjointement une étude traitant de l'ensemble du parc immobilier scolaire sierrois.

Un premier résultat issu de cette étude a mis en exergue quatre aspects fondamentaux pour la suite du processus :

1. Un certain nombre d'établissements scolaires ne sont pas occupés en fonction de leur capacité, ils méritent donc d'être utilisés de façon plus intense, compte tenu de l'intérêt de leur localisation et/ou de la qualité des locaux.

2 Le site de Borzuat, dont la situation au centre ville et à proximité

immédiate de la nouvelle Crèche mérite d'être soulignée, nécessite une intervention lourde, la grande part des édifices étant obsolète. La première partie des travaux démarre ce printemps 2010 par l'extension ouest.

3 Le bâtiment des Liddes, qui abrite actuellement un Cycle d'orientation, se trouve dans une situation transitoire qui devra être résolue à moyen terme. En

effet, afin de résoudre l'exiguïté des locaux et de, ce fait, la promiscuité imposée aux élèves, 9 salles ont dû être délocalisées et installées provisoirement aux Nouveaux Buissonnets, sur un autre site.

4 Le projet d'extension du CO de Goubing est en phase de réalisation.

Le plan ci-contre renseigne sur la localisation des écoles sierroises et sur leur

évaluation par les services susmentionnés. Le tableau en pages 12-13 complète ce premier document en mettant en exergue la conformité des sites scolaires par rapport aux normes et pratiques en vigueur relatives aux dimensions des salles de classe.

L'évaluation pointue des systèmes de chauffage, des isolations, des normes énergétiques reste à faire pour tous les Centres.

La nécessité d'engager une réflexion globale

La volonté politique qui consiste à vouloir rationaliser, optimiser et assainir le parc scolaire sierrois, combinée avec le projet de l'Etablissement secondaire II (projet traité ci-après dans la stratégie d'intervention), implique d'engager une vaste réflexion qui puisse mettre à jour les synergies et les interactions entre les deux démarches.

A ceci s'ajoute un élément supplémentaire produit tout récemment par le Service des bâtiments de l'Etat du Valais : la nécessité de prendre en compte l'actuelle Ecole de Commerce, du fait de nouveaux projets relatifs à l'Etablissement secondaire II susmentionné. En effet, si un tel édifice devait être réalisé, l'école actuelle, alors libérée, deviendrait disponible pour d'autres usages scolaires. L'emplacement destiné à recevoir la future Ecole de

commerce et de culture générale (ECCG) est maintenant décidé au sud des voies sur le site des anciennes caves de Provins. L'école propriété des Chanoines, n'intéresse actuellement pas la Commune de Sierre sous l'angle d'un achat.

Les autres axes de réflexion développés traitent d'une meilleure utilisation des écoles de quartier (Noës, Muraz, Glariers), de bonne facture et très attractives, en misant sur une politique des transports publics totalement repensée. Il s'agit également, à l'occasion de cette réflexion de grande envergure, de trouver des solutions pour le site de Borzuat, en prenant en compte les avantages et autres synergies que ce complexe scolaire pourra tirer de la récente Crèche localisée à proximité immédiate et des

services qui lui sont associés.

Le présent rapport explicite ci-après une stratégie d'intervention. Celle-ci propose notamment une affectation plus adéquate pour les bâtiments du CO des Liddes, sous la forme d'une école primaire, sa vocation première. Ce postulat implique le déplacement de la population actuelle du CO dans des locaux plus adéquats, conformes et gage d'un enseignement et d'un environnement de qualité. Dans ce sens, il est proposé d'envisager la réalisation d'un nouvel édifice.

Sur la base de ce qui précède, les axes développés dans le cadre de cette réflexion globale sont les suivants :

- **Ecoles primaires** : Mise en valeur des écoles de quartier, qui sont

attractives, et développement de nouvelles liaisons entre elles par un dispositif de transports publics efficace et performant.

• **Borzuat** : assainissement en profondeur des différents édifices. Affectation du site aux écoles enfantines et primaires afin d'établir une relation forte avec la réalisation de la nouvelle Crèche se trouvant à proximité immédiate. Désaffectation des bâtiments qui ne pourraient pas être optimisés.

• **CO de Goubing - Actuelle Ecole de Commerce** : mise en

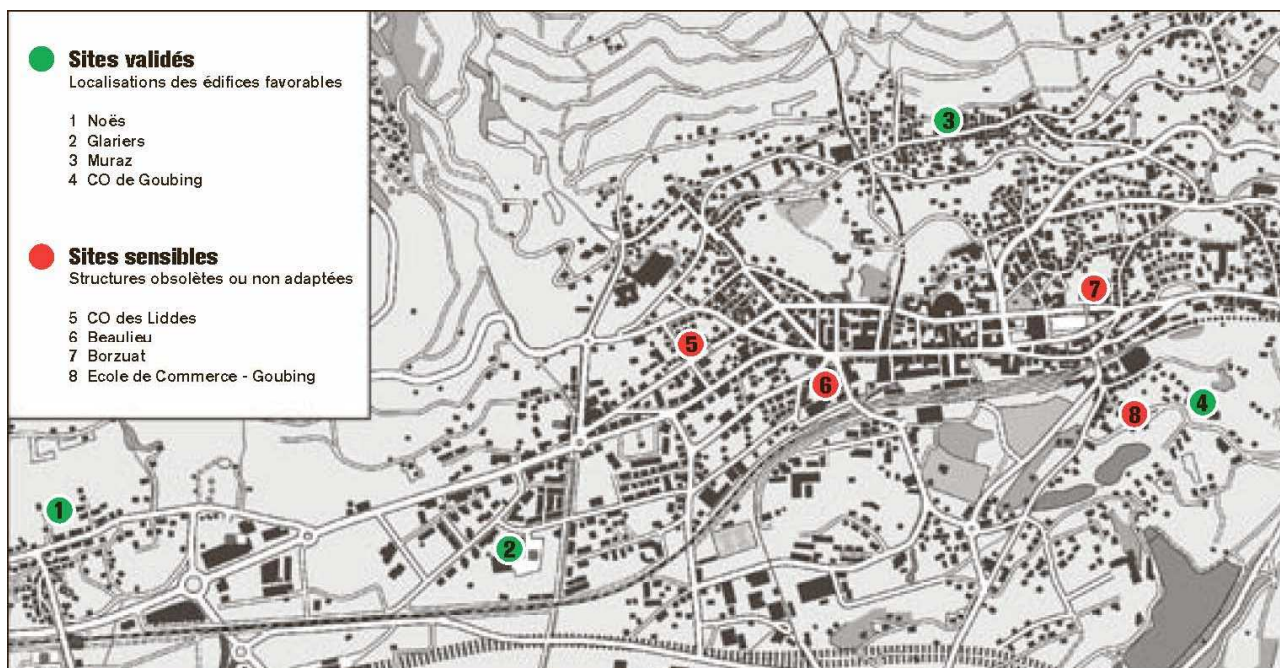
relation du CO et de l'Ancienne école de Commerce, sachant que cet édifice pourrait être libéré à terme et mis à disposition des écoles sierroises.

Le CO de GOUBING est considéré comme entité autonome. La nouvelle clause des besoins pour les élèves germanophones et francophones, en lien avec la nouvelle Loi sur le CO, a été réactualisée. Il sera procédé à l'extension de l'école par la concrétisation du projet de concours "Composite". Les parties anciennes seront rafraîchies, redimensionnées et mises

aux normes.

• **Cycle d'orientation des Liddes** : Déplacement des élèves dans une structure adéquate adaptée aux besoins d'aujourd'hui. Dans la mesure du possible, établir une synergie avec une autre infrastructure scolaire et/ou sportive.

• **Etablissement secondaire II** : réalisation d'un nouvel édifice dont l'implantation sera mise en relation avec le nouveau Plan Directeur de la Ville de Sierre. Le futur Complexe de la Gare implanté dans le site de la Plaine Bellevue côté remblai CFF a été sélectionné à cet effet.



Stratégie d'intervention

Ecoles enfantines et primaires

Sites concernés

Ecoles de Beaulieu, Borzuat, Glariers, Granges, Muraz et Noës. (L'école de Plantzette n'entre pas dans cette étude, n'étant pas propriété de la Ville).

Etat de lieux

Sites déficients : bâtiments obsolètes dont les locaux ne sont plus adaptés aux normes en vigueur (pédagogiques, sismiques, feu et thermiques) :

- Beaulieu, Borzuat et Granges.

Sites performants : bâtiments récents adaptés aux besoins actuels ne nécessitant pas d'interventions majeures quant à leurs espaces mais qui nécessitent une étude pointue en terme de performances énergétiques :

- Glariers, Noës, Muraz
- A Muraz pourtant, les espaces d'enseignement doivent également être mis en conformité avec la clause des besoins de base : salle Activités créatrices manuelles (ACM) en dessous des normes et salle d'enseignement spécialisé inexistante et ce depuis sa construction.

Principes de fonctionnement - contraintes

- Favoriser les écoles de quartier,
- Promouvoir la flexibilité : mise à disposition d'une infrastructure publique à l'usage de l'ensemble de la Ville, tout en se dégageant des contraintes démographiques particulières,
 - Contrainte : bénéficier d'un dispositif de transports publics performant, attractif et adapté au principe ci-dessus,
 - Contrainte : offrir aux sites de Borzuat et de Granges un équipement sportif adéquat et conforme aux normes en vigueur.
 - Tirer parti de la proximité du site de Borzuat et de la Crèche qui offre les services du préau et un espace repas.

Propositions d'interventions notoires

Granges :

Assainissement de l'édifice, notamment les aspects sismique et feu. Réalisation d'une salle de gym. Celle-ci pourrait être associée à une étude relative à la revitalisation du Centre du village. Le projet d'assainissement, d'agrandissement et de construction de la salle de gym est étroitement associé à l'étude relative à la revitalisation du cœur du village. Il en sera l'élément central et le premier réalisé, juste après la transformation de la Grange à Louis qui servira dans l'immédiat à héberger les deux classes enfantines et, plus tard, peut-être, l'Unité d'accueil de la petite enfance (UAPE).

Borzuat :

Assainissement des édifices majeurs. Réalisation d'une extension sous la forme de 12 salles de classe (besoins générés notamment par la suppression de Beaulieu) et d'une salle de gym. La suppression des édifices mineurs générateurs de coûts d'assainissement excessifs est à l'ordre du jour : les pavillons et l'école allemande. Affectation différente possible du bâtiment du Greffe.

Beaulieu :

A terme ne fait plus partie du parc "écoles". Réalisation d'une nouvelle construction réservée à une affectation autre dans le cadre du projet Centre ville.

Le complexe Beaulieu et petit bâtiment de l'Institution Ste-Famille doivent impérativement être gardés en réserve :

- pour les débords lors des interventions majeures sur les bâtiments primaires prévus au PDDE, et
- en prévision d'une croissance démographique causée par les nouveaux logements en construction et les nouvelles places de travail en création. Ceci est dû au retard pris dans la réalisation du PDDE.

Glariers :

L'édifice est maintenant complètement achevé et occupé par six classes. Reste la problématique des températures excessives.

Noës :

Assainissement de l'édifice, si nécessaire, pour les aspects sismiques, et thermiques. La conformité feu est une réalité depuis 2008.

Muraz :

Assainissement de l'édifice, si nécessaire, pour les aspects sismiques et thermiques. Les normes feu sont mises en conformité en 2010.

Cas particulier de Borzuat – relation avec le site de Beaulieu

- Afin de prendre en compte la réalisation de la Crèche à la place de l'Europe et des services qui lui sont associés, le site de Borzuat est appelé à recevoir les élèves (degrés inférieurs) de l'Ecole de Beaulieu : soit 12 salles environ.

Le transfert de la population qui fréquentait assidûment la Crèche, essentiellement les enfantines et 1+2 primaires (qui ne sont pas à même de se déplacer en bus depuis le lieu de domicile) a été fait lors de l'ouverture de la nouvelle Crèche à la rentrée 2007.

Reste actuellement à Beaulieu, la population du quartier, pour les petits : 1 classe enfantine et 1+2 primaires. Les classes de 3, 4, et 5 primaires reçoivent des enfants du Centre Ville. Le peu de locaux restants, dans le grand bâtiment, devraient accueillir éventuellement le trop plein de Borzuat lors de la construction. La réponse aux besoins de transferts sur Beaulieu est très restreinte et insuffisante. Le bâtiment des Sœurs de la Sainte-Famille sera donc réservé aux transferts.

- L'intervention liée à la réalisation de l'extension nécessitera d'agir en deux temps :



Beaulieu

1. réalisation de l'extension (12 classes) et de la salle de gym.
2. à la suite, intervention sur le grand bâtiment qui proposera à terme 15 salles, en mettant à profit la nouvelle extension.

- Au terme de l'intervention complète sur Borzuat et de l'occupation des Liddes par les primaires, le site de Beaulieu pourra peut-être, à son tour, être réaffecté ou éventuellement sortir du parc éducatif des Ecoles sierroises.

Glariers, Noës et Muraz sont aujourd'hui saturés et sortent des possibilités de transfert.

Le PDDE prévoit l'occupation de l'actuel CO des Liddes pour compléter la réponse aux besoins de l'enfantine et du primaire et à l'optimisation de la répartition géographique des Centres. Ce projet aboutira seulement lorsque le nouveau CO de l'ouest ouvrira ses portes.

Au vu de la planification des réalisations, non respectée, il faut admettre, pour les transferts durant les travaux, le maintien, sur le site de Borzuat, des édifices appelés à la démolition. Le bâtiment des germanophones devant la nouvelle construction Leila, les deux pavillons à l'est, les locaux de la maison du Greffe et celui des sœurs seront réquisitionnés. Le trop-plein des élèves sera distribué sur le site de Beaulieu, y compris le bâtiment de la Sainte-Famille. Sans cela, il est impossible de transformer la Barre en un temps et dans les meilleurs délais.

Le projet de la Barre est lancé en parallèle du chantier "Leila"; les travaux sur l'ensemble de la Barre commencent dès le transfert complet des élèves dans la nouvelle école et dans les sites de débord. Les démolitions qui s'imposent seront l'ultime étape.

Et, lorsque les « Nouveaux Liddes » auront trouvé leur lieu de prédilection, le bâtiment actuel pourra accueillir la structure enfantine et primaire pour lequel il était destiné.

Cycles d'Orientation



Ecole de Commerce (EC)

Sites concernés

Les Liddes, Goubing, Actuelle Ecole de Commerce (EC)

Etat des lieux

Goubing :

Ce site souffre actuellement de lacunes importantes, celles-ci ont motivé le lancement d'un concours d'architecture en 2002, dans le but de compléter les bâtiments par une extension pouvant accueillir environ 6 classes, 3 ateliers et de nouvelles salles de gym.

Le projet est maintenant arrêté et reprend l'extension prévue au concours. Il répond aux besoins de l'Orientierungsschule (OS) et du CO. Une seule salle de gym sera construite.

Les Liddes :

Structure de qualité dont les façades et la toiture des bâtiments ont été récemment assainies, néanmoins inadéquates à l'usage actuel, l'édifice ayant été conçu pour y abriter une école primaire et non pas un CO. Ce bâtiment a été mis aux normes feu en 2009. Etant excessivement à l'étroit, le CO des Liddes utilise actuellement 9 salles de classes aux Nouveaux Buissonnets, étant précisé qu'il s'agit là d'une situation transitoire. Concernant l'avenir de l'édifice des Nouveaux Buissonnets, celui-ci dépendra de l'évolution des effectifs scolaires et des besoins spécifiques aux différents types de formation.

Actuelle Ecole de commerce (EC) :

Actuelle EC :

L'actuel édifice retournera à ses propriétaires. La nouvelle ECCG sera implantée sous gare.

Principes de fonctionnement – contraintes

- Respecter une répartition équilibrée des élèves des cycles francophones entre les deux sites (250 élèves par site, environ). Le CO de Goubing trouvera la réponse à ses besoins sur le site pour les structures francophones et germanophones.
- Prendre en compte la nécessité d'associer des infrastructures sportives adaptées aux normes en vigueur aux espaces d'enseignement.

Proposition d'interventions notoires

Goubing :

Réalisation d'une nouvelle salle de gym.

Remplacement des ateliers travaux manuels germanophones (TM).

Réalisation d'une salle économie familiale / cuisine.

Création d'une Aula / Espace de repas.

Aménagement d'une dizaine d'unités d'enseignement.

Liddes :

A terme, affectation du site en école primaire (degrés supérieurs en priorité).

Déplacement du CO dans une infrastructure adaptée.

Hypothèse d'implantation : les Nouveaux Buissonnets ou la proximité de la salle Omnisports.

Le service de l'Edilité procède à une étude préalable de faisabilité sur les deux sites pressentis (avantages, inconvénients, coûts). Il prépare avec la DE un argumentaire pour l'Autorité afin de procéder au meilleur choix.

Etablissement secondaire II

Présentation résumée du projet

Dans le prolongement des prestations fournies par l'Ecole de Commerce, un groupe de travail piloté par Sierre Région engageait récemment une nouvelle réflexion dans le but de réaliser à Sierre un **Etablissement de formation secondaire II, bilingue**.

Cet objectif, soutenu de façon résolue par le Conseil municipal, a été notamment motivé par :

- 1 La volonté sierroise de disposer d'infrastructures scolaires attractives et performantes intégrées dans une structure de formation globale.
- 2 L'opportunité de développer un concept pédagogique **novateur basé sur le bilinguisme**.
- 3 La nécessité de trouver des solutions durables pour l'Ecole de Commerce dont l'état des bâtiments et la localisation multi-sites est pénalisante pour l'enseignement.

Ce projet développé en partenariat avec le Département de l'Education, de la Culture et

du Sports (DECS) prévoit les filières de formation traditionnelles et bilingues suivantes :

- Diplôme de commerce
- Maturité professionnelle commerciale
- Culture générale social/santé.

Compte tenu des besoins de l'Ecole de Commerce, l'hypothèse qui prévaut actuellement consiste à vouloir réaliser ce projet sous la forme d'un nouvel édifice dont la capacité permettra d'accueillir quelques 500 élèves.

Réalisation

La nouvelle ECCG trouve sa localisation au sud des voies. Le bien-fondé de faire avancer ce projet rapidement existe soit du côté Municipalité qui doit mettre en avant la gare routière, et un parking, soit du côté Canton convaincu des besoins et de l'exiguïté des sites actuels. La région, par sa Préfète, soutient le projet depuis la première heure.



Actuelle Ecole de Commerce

Poursuite du processus

Distribution des tâches entre la Direction des Ecoles, le Service de l'édilité et les autres partenaires concernés par le dossier des écoles sierroises.

Direction des écoles, en partenariat avec le DECS et le service des sports

Les démarches mentionnées ci-après et notamment l'élaboration des clauses du besoin relatives aux différents établissements reposeront sur la philosophie et les principes de base de l'Ecole obligatoire sierroise :

- Un environnement adapté aux nouvelles contraintes, stimulant pour l'apprentissage et la découverte,
- Des espaces d'enseignement qui favorisent l'éducation et la vie en commun, cours comprises,
- Un lieu de formation, de culture et d'animation pour les élèves, les enseignants, les parents et les autres utilisateurs : clubs, sociétés,
- Une architecture au service de la pédagogie, des valeurs et du civisme.

Les besoins déjà décrits, analysés et en voie de réalisation en étroite collaboration avec le DECS sont :

- **La mise à jour pour validation d'un document de référence** : celui-ci traite de la répartition des effectifs scolaires en fonction des disponibilités des locaux pour l'enseignement.
- **La clause du besoin relative au site de Borzuat** : définition du nombre de salles de classe (standards et spéciales) et des locaux annexes à réaliser sur le site, ainsi que de l'équipement sportif à offrir, sous la forme de l'assainissement des locaux actuels et/ou d'une extension à bâtir.
- **La clause du besoin pour le Cycle d'Orientation (CO) et l'Orientierungsschule (OS)** : définition du nombre de salles de classe à réaliser sur le site, sous la forme de l'assainissement des locaux actuels et d'une occupation optimale des pavillons.

- **La définition du programme des locaux d'enseignement (Travaux manuels, Economie familiale – cuisine) et de l'équipement sportif relatifs à l'extension du CO de Goubing**, dans le cadre de la réalisation de la salle de Gym. Ceci est réalisé et la phase de concrétisation est enclenchée.
- **La clause du besoin relative au site de Granges** : définition de l'infrastructure sportive et du nombre de salles de classe ainsi que des locaux annexes (bibliothèque, locaux pour travaux manuels).

Glariers :

- La réalisation prévue dans le bâtiment existant est achevée



Glariers

Restent à finaliser :

- **Clause du besoin relative au futur CO, (effectif actuel des Liddes et des Nouveaux Buissonnets) :** A faire rapidement pour pouvoir étudier l'implantation.

Site de Borzuat :

- Assainissements des édifices non conformes.

La réalisation du projet d'extension est en route. La suite, sur la Barre, pour les raisons évoquées au chapitre Stratégie d'intervention, doit se concrétiser à un rythme soutenu.



Borzuat

Ecole de Granges :

- Formulation d'un cahier des charges, en vue de sélectionner un projet et des mandataires pour réaliser la future salle de gym, d'une part et assainir l'ouvrage, d'autre part.
- Réalisation du projet.
- Assainissement de l'édifice (sous réserve du résultat de l'analyse sismique).



Granges

Site de Goubing :

- Réalisation du projet.
- Assainissement des locaux existants.



Goubing

Futur CO (remplacement du CO des Liddes) :

- Formulation d'un cahier des charges, en vue de sélectionner un projet et des mandataires pour satisfaire la clause du besoin produite par la Direction des Ecoles.
- Réalisation du projet.



Les Liddes

Ecoles de Noës et de Muraz :

- Diagnostic des édifices existants, notamment sous les aspects sismiques, énergétiques et pédagogiques (le feu est en ordre depuis 2009 pour Noës et 2010 pour Muraz).
- Edition d'un cahier des charges, en vue de sélectionner un projet et des mandataires en vue de mettre les bâtiments aux normes.

Ecole de Muraz :

- La contrainte de mise aux normes feu imposée et réalisée encore avant la rentrée 2010 bouscule l'ordre des priorités. Il est donc nécessaire d'étudier, en parallèle, la redistribution des unités d'enseignement, de compléter, par une extension, la salle d'appui appelée à disparaître et de créer une salle ACM aux normes attendue depuis l'ouverture du bâtiment.
- Des solutions ont été étudiées en périphérie du Centre, dans le Rectorat, propriété de la paroisse. Les espaces sont encore plus restreints et cette solution est abandonnée.
- Pour satisfaire totalement les besoins pédagogiques, il y a lieu de trouver une solution afin d'aménager une salle de Travaux manuels et une salle d'appui, dignes de ce nom. Une unité d'enseignement standard supplémentaire permettrait d'avoir une classe par degré et d'utiliser le bâtiment de manière optimale.
- Une nouvelle clause des besoins de ce centre est actuellement demandée au DECS.



Muraz



Noës

Planning – échéancier

Ecoles	Types d'intervention	Echéances	En relation, avec
PRIMAIRES			
Glariers	Aménagement du rez	2007	Suppression Beaulieu et débord de Borzuat
Borzuat	Analyse sismique	2006	
	Concours	2009	
	Réalisation extension	2010 - 11	
	Assainissement Barre	2011 - 12	
Granges	Analyse sismique	2006	
	Grange à Louis	2009	Les classes enfantines et la biblio décentralisée
	Concours	2010-11	
	Réalisation	2012 - 13	

Noës	Analyse sismique	2007	
	Assainissement	dès 2012	
Muraz	Analyse sismique	2008	
	Mise aux normes feu Redistribution des locaux	2010	
	Remplacement des salles Assainissement	Dès 2012	
Liddes	Analyse sismique	2008	
	Assainissement	dès 2013	Réalisation d'un autre CO

CYCLE D'ORIENTATION (CO)

Goubing	Analyse sismique Réalisation extension Assainissement	2006 - 07 2011 - 12 dès 2012	
Futur CO	Concours Réalisation	2011-12 2014 - 15	Réalisation sur lieu à définir

ETABLISSEMENT SECONDAIRE II

Après construction, restitution de l'ancienne école d'informatique, Av. Max Huber, propriété de la Commune

Nouvel édifice	Concours Réalisation	2010 2012 - 14	Réalisation Complexe de la Gare
-----------------------	-------------------------	-------------------	---------------------------------

Scénario des transferts des ECOLES obligatoires et non obligatoires traitées dans le PDDE.

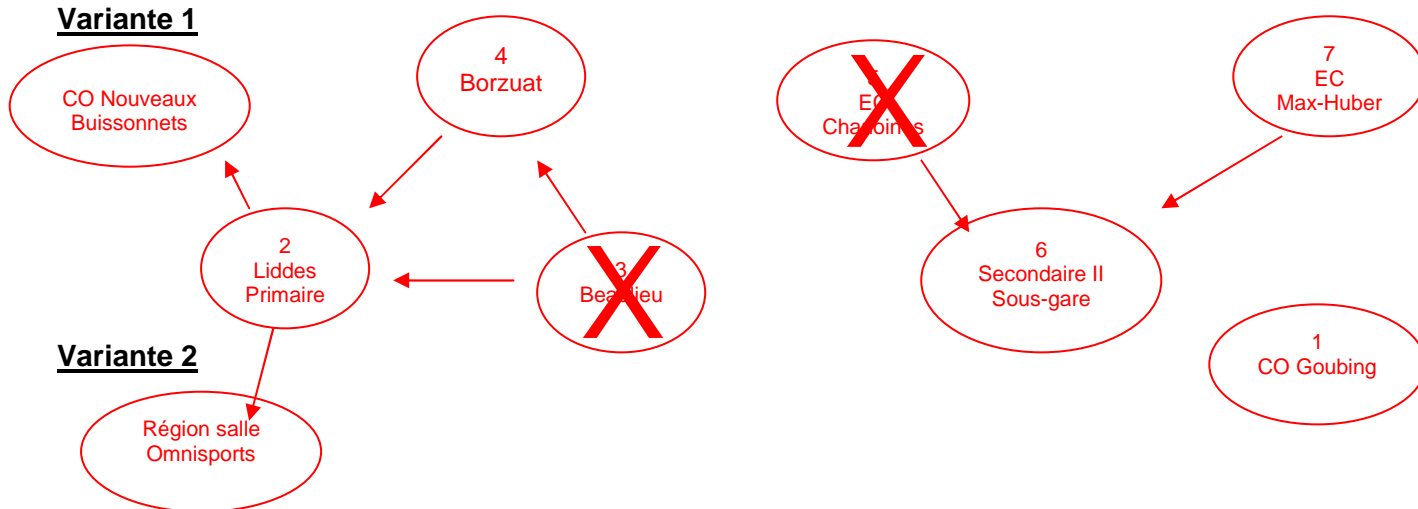
Seuls les sites implantés en ville apparaissent.

Les Centres périphériques : Noës, Muraz, Granges, Glariers sont concernés seulement dans une démarche d'utilisation maximale de leur capacité d'accueil des élèves.

Les sites loués : Plantzette et Glarey / NDL ne font pas partie du PDDE.

Il s'agit d'être attentif à l'évolution des effectifs et si les besoins sont totalement satisfaits avec le nouveau parc immobilier des écoles de la Commune, ces deux locations pourraient être résiliées.

Variante 1



Variante 2



Conformité aux normes et aux besoins.

En plus des constructions prévues, il s'agira de rénover les bâtiments scolaires existants pour les mettre en conformité avec les exigences actuelles (normes pédagogiques, incendie, sismiques, énergétiques, sécurité, accessibilité "normes ProCap").

ATTENTION

- Les bâtiments de la formation post-obligatoire (HES-SO, ECAV, ECCG) ne font pas partie du parc immobilier des Ecoles sierroises et sont traités hors Plan Directeur.
- Seule l'École de Commerce avait été intégrée dans la réflexion de base.

Un descriptif des exigences que l'on sait évolutives et un tableau de conformité est élaboré en annexe du Plan Directeur.

Le « Tableau de conformité » des bâtiments de l'école obligatoire

- Il est un outil interne confié aux Services des Ecoles et de l'Edilité.
- Il répertorie chaque bâtiment avec la date de construction et les critères d'exigences actuelles.
- Il permet ainsi d'avoir un état permanent du parc immobilier scolaire.

Conclusion

- Un engagement résolu de la cité sierroise dans la voie d'un pôle d'études et de formation ne saurait être fiable et crédible, sans la réalisation d'une mise à niveau des écoles obligatoires sierroises, fondement de l'édifice.
- Le principe d'intervention exprimé ici doit être interprété comme le résultat d'une vaste réflexion qui cherche à mettre en relation toutes les composantes relatives aux écoles sierroises, et non pas un secteur particulier.
- L'objectif est bel et bien de proposer un dispositif qui prenne en compte les besoins concrets et objectifs de l'école sierroise en engageant avec constance une mise à jour complète du complexe immobilier sous la forme de la réalisation de nouveaux locaux et de l'assainissement des structures actuelles qui méritent d'être conservées.
- **Les échéances exprimées doivent être appréhendées avec grande précaution, si l'on se réfère à la complexité du dossier, aux imbrications entre les différents projets, ainsi qu'aux coûts générés par l'opération.**
- Au-delà des décisions politiques communales, le dossier des écoles sierroises impliquera des prises de décisions successives dont l'issue ne peut pas être considérée comme définitivement acquise, de la part des services de l'Etat du Valais, voire du Grand Conseil (Autorité compétente pour les subventions cantonales, à hauteur de 30% des investissements), selon les montants des travaux dont il sera question.
- Le Plan Directeur des Ecoles sierroises est un outil de pilotage au service de l'Ecole obligatoire. S'il est fait allusion à quelques écoles post-obligatoires, c'est qu'à un moment donné, elles ont fait partie de la réflexion. Désormais, cela n'a plus lieu d'être.

